

Démarches administratives avec internet

Pour quoi faire ?

- Accéder aux services en ligne : CAF, Pôle Emploi, Préfecture...
- Créer et consulter sa boîte e-mail
- Faire des recherches pour ses démarches administratives



Pour qui ?

Toute personne sachant déjà utiliser un ordinateur (minimum débutant) mais qui n'est pas équipé à la maison et qui a besoin d'aide pour accéder aux services.

Avec l'écrivain public

Le mardi de 15h à 17h

Prendre rendez-vous à l'accueil de la Maison des Habitants.

**À la Maison des Habitants Capuche
58, rue de Stalingrad - 38100 Grenoble
Tél : 04 76 87 80 74**



LE EUROPE S ENGAGE
en region
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER

